



Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton de PAYS
MORCENAI TARUSATE

COMMUNE DE MEILHAN

Procès-verbal des délibérations CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation 02/04/2025
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoirs	02	Date de la publication
Nombre de suffrages exprimés	12	
Quorum	08	

Présents : M^{me} LOUBERE Patricia, M^{me} HUREL Catherine, M. CHABANNE Eric, M. LAULOM Vincent, M. LOUBERE David, M^{me} LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoît, M^{me} LINXE Justine, M. TESTEMALE Maurice, M^{me} CHARON-BURNEL Mathilde.

Excusés : M. LACOSTE Claude, M. MEURIS Olivier, M^{me} DESPOUYS Véronique, M^{me} ILHARDOY Sandra

Absente : M^{me} DUCROT Stéphanie

Procurations : M. Lacoste a donné procuration à Mme Loubère, M. Meuris a donné procuration à M. Lacoste, Mme Despouys Véronique a donné procuration à Mme Hurel

Secrétaire de séance : Mme Linxe Justine

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL 2025

DELIBERATION 2025-018A

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants
Vu la délibération du 8 avril 2025 relative à la reprise anticipée des résultats 2024,



Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2025 proposée la commission des finances

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ET APPROUVE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 en équilibre pour la commune, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble ci-dessous :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	638 538.80 €
Recettes	620 296,89 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 458 349,91 €
Recettes	1 458 349,91 €

Pour rappel, total budget

INVESTISSEMENT

Dépenses 692 642,89 € (dont 54 104.09 € de RAR)

Recettes 692 642,89 € (dont 72 346.00 € de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 458 349,91 €

Recettes 1 458 349,91 €

VOTE le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et par Opération au niveau de la section d'investissement

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance
Mme Justine LINXE

Le Maire,
Mme Patricia LOUBERE



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »